

Impôt sur le revenu

jamais comblé. Et pourquoi? Notre système monétaire fait défaut. Voyons la dette nationale, et je voudrais citer quelques données.

En effet, au cours des sept secondes requises pour la lecture de la présente phrase, le gouvernement fédéral s'est endetté de \$1,600. Au cours de la dernière minute, la dette nationale s'est accrue de \$13,700. Elle est plus élevée de \$820,000 qu'il y a une heure et de près de 20 millions plus élevée qu'hier à la même heure. On comprendra sans doute ce que signifie un déficit budgétaire de plus de 8 milliards de dollars. Comme le diront certains, il s'agit d'un chiffre tellement gros que le citoyen ordinaire ne peut en concevoir l'ampleur.

Il existe également une autre façon d'étudier la dette nationale, c'est de la comparer aux déficits passés. En effet, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1975, nous avons connu 17 années déficitaires au niveau du gouvernement fédéral. Si on additionne tous les déficits en ne tenant pas compte des années où il y a eu surplus, le total équivaut environ au même montant que le déficit pour l'année fiscale 1977-1978 uniquement. Alors que nous sommes censés être les meilleurs administrateurs du pays, notre pays s'administre avec un déficit de 8 milliards de dollars par année.

Dans son exposé économique et fiscal, l'honorable ministre des Finances a dit ceci:

Le gouvernement a décidé de retirer pour plus ample examen la proposition visant à rendre imposable une partie du revenu de placement réalisé lors du décès dans certaines polices d'assurance-vie.

Lorsqu'on lit cela, on pense immédiatement que les mesures qui avaient été annoncées lors du dernier budget, le 31 mars dernier, sur l'imposition des produits d'assurance-vie, ne sont retirées que momentanément car l'honorable ministre a dit:

Le gouvernement a décidé de retirer pour plus ample examen . . .

On peut dire, monsieur le président, qu'après les prochaines élections fédérales, on va revenir avec la même proposition. On serait porté à le croire. J'ai reçu des centaines de lettres de mes électeurs qui s'opposeraient à cette pollution budgétaire. D'ailleurs, à ce sujet, je suis intervenu à plusieurs reprises depuis le 31 mars dernier. En effet, le 4 mai dernier, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'ai demandé que l'honorable ministre des Finances retire les propositions qu'il avait énoncées à cet effet, car à mon humble avis, les propositions étaient injustes pour les personnes qui pourvoient elles-mêmes à la sécurité financière de leur famille, et ce en souscrivant à de l'assurance-vie, au lieu de laisser tout simplement les gouvernements pourvoir à leurs besoins. D'ailleurs, le patrimoine créé par l'assurance-vie ne devrait-il pas servir exclusivement aux fins prévues par les assurés, savoir leur créer un bien-être minimum.

Lors d'un discours prononcé le 26 avril dernier dans la ville de Québec, l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien faisait un commentaire sur la difficulté de demeurer à flot dans le monde des affaires. Il fit la remarque que le pourcentage d'entreprises canadiennes faisant faillite à l'intérieur des cinq dernières années de fonctionnement variait entre 60 et 80 p. 100. La plupart des entreprises comprises dans ces statistiques sont les petites et les moyennes entreprises. Elles ont toutes les misères du monde à entrer sur le marché déjà inondé de produits et de distributeurs. Habituellement, uniquement la mise sur pied d'une petite entreprise exige toutes les ressources financières de l'entrepreneur et, dans de telles situa-

tions, la moindre adversité force l'entrepreneur à fermer ses portes.

Ainsi, les Canadiens sont privés de bienfaits qui pourraient leur procurer des milliers d'hommes d'affaires orientés vers leurs services et de milliers de meilleures idées qui vont s'échoir sur les récifs des difficultés financières. Les banques sont responsables du système de crédit qui crée de telles difficultés. Après tout, pourquoi les banques devraient-elles se préoccuper de cette situation, leur taux de faillite, elles, étant nul sous le régime actuel? En effet, les 11 banques à charte du Canada ont augmenté leur actif au cours des cinq premiers mois de l'année en cours de 12 milliards de dollars, passant de 121 milliards de dollars à 133 milliards de dollars, et cela après avoir augmenté leur actif de 16 milliards de dollars au cours de l'année précédente. A ce rythme, il est à prévoir qu'en 12 mois, nos banques vont augmenter leur actif de plus de 25 milliards de dollars.

Dernièrement, dans une brochure traitant de la politique laitière nationale de 1977-1978, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) déclarait ceci, et je cite:—si je le cite, c'est que cela se rapporte directement au budget—

Selon moi, le problème laitier 1977-1978 est l'un des meilleurs que nous n'ayons jamais eu. Votre revenu de producteurs laitiers s'est accru depuis l'an dernier, et en ma qualité de ministre de l'Agriculture, je suis convaincu que vous réalisez tout comme moi que le gouvernement fédéral vous a offert cette année un programme laitier des plus positifs.

Eh bien non, monsieur le président, les producteurs laitiers ne pensent pas ainsi, mais soyez assuré que je parle en connaissance de cause. En effet, pas plus tard que la semaine dernière, je recevais de l'un de mes concitoyens une lettre qui se lit comme suit: «Vous êtes sans doute au courant que la Commission canadienne du lait ne nous envoie pas nos chèques de subventions depuis le mois d'avril 1977. Nous vous demandons de protester avec nous auprès du ministre de l'Agriculture. Vous savez sans doute que le revenu du cultivateur a encore baissé cette année. C'est donc qu'il faut que cela change!» Je signale qu'il est 5 heures, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics.

La motion n° 2 inscrite au nom de l'honorable député de Matane (M. De Bané) est-elle reportée?

Des voix: Réservée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reportée à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MESURE PRÉVOYANT L'ABOLITION DU SÉNAT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose: Que le bill C-203, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat), soit lu pour la 2^e fois et